

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE COMMERCY
COMMUNE DE LEROUVILLE**

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Lérrouville, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VIZOT, Maire.

Date de convocation : 14 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Messieurs VIZOT Alain, HUMBERT Jean-Claude, SOMEIL Michel, LAFAT Thierry et MOHAMED Patrick ; Mesdames PORTEU Brigitte, BOUILLAGUET Catherine, OUGER Edith, SILVA Evelyne, CHARROIS Mélanie et CAREZ Jessica.

Absents excusés : Mesdames BRUNO Patricia et VELSCH Christine et Monsieur CALLY Justin.

Absents excusés ayant donné procuration : Monsieur LEFRANC Jean-Marc ayant donné procuration à Monsieur VIZOT Alain.

Secrétaire de séance : Madame PORTEU Brigitte.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°02 : Amendes de police 2025.

Délibération n°03 : Ouverture de crédits budget eau.

Délibération n°04 : Ouverture de crédits budget assainissement.

Délibération n°05 : Mise en place de titres restaurants.

Délibération n°06 : Adhésion au conservatoire d'espaces naturels de Lorraine.

Délibération n°07 : Télégestion de l'éclairage public – Avenant n°1.

Le Maire,

Alain VIZOT

The block contains a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE LEROUVILLE' around the perimeter and the year '1855' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff.

La secrétaire de séance,

Brigitte PORTEU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. PORTEU', written over a white background.

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE COMMERCY
COMMUNE DE LEROUVILLE**

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Lérrouville, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VIZOT, Maire.

Date de convocation : 14 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Messieurs VIZOT Alain, HUMBERT Jean-Claude, SOMEIL Michel, LAFAT Thierry et MOHAMED Patrick ; Mesdames PORTEU Brigitte, BOUILLAGUET Catherine, OUGER Edith, SILVA Evelyne, CHARROIS Mélanie et CAREZ Jessica.

Absents excusés : Mesdames BRUNO Patricia et VELSCH Christine et Monsieur CALLY Justin.

Absents excusés ayant donné procuration : Monsieur LEFRANC Jean-Marc ayant donné procuration à Monsieur VIZOT Alain.

Secrétaire de séance : Madame PORTEU Brigitte.

-
- Amendes de police 2025,
 - Ouverture de crédits budget eau,
 - Ouverture de crédits budget assainissement,
 - Mise en place de titres restaurants,
 - Adhésion au conservatoire d'espaces naturels de Lorraine,
 - Affaires diverses,
 - Informations.

Il est ajouté à l'ordre du jour, la délibération suivante :

- Télégestion de l'éclairage public – Avenant n°1
- ❖ **Désignation d'un secrétaire de séance**

Brigitte PORTEU est élue secrétaire de séance

❖ **Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal**

Le précédent procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents

• **Délibération n°02/2025 Amendes de police 2025**

Dans le cadre de divers travaux de mise en sécurité de la voirie, Monsieur le Maire demande son avis au conseil municipal pour déposer une demande au titre des amendes de police 2025.

Le conseil accepte à l'unanimité ce projet et le dépôt d'une demande auprès des services du Département.

• **Délibération n°03/2025 Ouverture de crédits-Budget eau**

La commune souhaite acquérir du matériel correspondant à un investissement sur le budget de l'eau.

Le BP 2025 n'étant pas voté, il convient de soumettre au conseil municipal toute dépense d'investissement pour avis. Le Maire demande donc son avis au conseil pour engager une dépense totale d'un montant de 4 577,22 € HT.

Le conseil municipal approuve cette ouverture de crédits à l'unanimité.

• **Délibération n°04/2025 Ouverture de crédits-Budget assainissement**

La commune souhaite acquérir du matériel correspondant à un investissement sur le budget de l'assainissement.

Le BP 2025 n'étant pas voté, il convient de soumettre au conseil municipal toute dépense d'investissement pour avis. Le Maire demande donc son avis au conseil pour engager une dépense totale d'un montant de 1 086,55 € HT.

Le conseil municipal approuve cette ouverture de crédits à l'unanimité.

• **Délibération n°05/2025 Mise en place de titres restaurants**

L'action sociale est un outil de management et de gestion des ressources humaines. Elle contribue également à une amélioration sensible des conditions de vie des agents publics et de leur famille, notamment dans le domaine de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal la mise en place de titres restaurant, aux agents le souhaitant, en fixant la valeur faciale à 8€ avec un financement par la collectivité à hauteur de 60% de la valeur du titre et à hauteur de 40% pour l'agent.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

• **Délibération n°06/2025 Adhésion au conservatoire d'espaces naturels de Lorraine**

Monsieur le Maire explique que le conservatoire d'espaces naturels de Lorraine assure la protection de sites naturels protégés. De même, il organise des événements en lien avec les espaces naturels en Lorraine.

C'est dans ce cadre qu'il est parfois amené à effectuer des actions à Lérouville à destination de la population et des écoles.

Monsieur le Maire propose l'adhésion de la commune à l'association « Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine » pour un montant annuel de 50,00 € et précise que cette adhésion, en tant que membre bienfaiteur, est avant tout un acte de soutien aux actions de l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

- **Délibération n°07/2025 Télégestion de l'éclairage public – Avenant n°1**

Suite à la mise en place de la télégestion de l'éclairage public sur l'ensemble du village, l'installation a dû s'étendre à des points lumineux supplémentaires (rue des Archers et allée Charles Pinzano).

Cela entraînant des modifications financières sur le montant du marché initial, il est nécessaire de recourir à un avenant selon les modalités ci-dessous :

Entreprise attributaire : entreprise SDEL LUMIERE, 21 rue Marcel Brot, 54 000 NANCY

Montant du marché initial : 178 695,00 € HT

Montant avenant n°1 : 9 435,00 €

Nouveau montant du marché : 188 130,00 € HT

Objet : installation de nœuds de communication sur réseau privé rue des Archers et allée Charles Pinzano.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la conclusion de cet avenant.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

RAS

La séance est levée à 19H

Le Maire,

Alain VIZOT



La secrétaire de séance,

Brigitte PORTEU



